

cela confèrera aux caisses de crédit et aux caisses populaires l'admissibilité aux déductions accordées aux petites entreprises ainsi que le bénéfice du taux de 25 p. 100 d'impôt sur un revenu d'un montant donné. Cet amendement touchera 5,655,902 membres de 4,417 caisses de crédit réparties sur l'ensemble du Canada.

Pour ce qui est des gains en capital, il est clair qu'un tel impôt s'avère nécessaire, parce qu'il est équitable de frapper d'un impôt ce genre de revenu et aussi parce qu'il faudra des recettes additionnelles pour compenser le manque à gagner résultant pour le fisc des réductions d'impôt consenties aux contribuables à faible revenu. Cependant, tout gain réalisé par un contribuable ayant vendu sa maison ou un bien personnel valant moins de \$1,000 sera exempt d'impôt. Il ne semble pas exagéré de demander à un particulier ou à une société d'inclure dans son revenu imposable la moitié de ses gains en capital pour qu'elle soit imposée au taux prévu, si l'on tient compte de toutes les exemptions et concessions qui ont été accordées en bonne logique dans ce domaine, de même que de la déduction pour perte en capital. Cet impôt est prélevé dans tous les autres grands pays du monde occidental et la majorité des Canadiens ont déjà manifesté leur approbation à ce sujet.

Le présent bill suscite de profondes inquiétudes dans un autre domaine, celui de l'industrie minière. Nous savons tous au Canada que cette industrie fait un apport considérable à l'économie nationale. Même si les encouragements qui lui avaient été prodigués dans le passé doivent être modifiés par le nouveau bill, il lui en reste encore pour s'assurer qu'elle va continuer à apporter son entière contribution à notre économie. Il suffit de remonter à l'année 1945 pour se rendre compte de l'importance que l'industrie minière a prise dans l'économie alors que sa production était d'environ 500 millions de dollars; elle est passée en 1970 à 5.8 milliards. On s'attend que sa croissance se maintiendra au point de doubler sa production dans dix ans. Cette industrie représente un tiers des exportations commerciales du Canada et elle revêt encore une plus grande importance parce que l'économie canadienne, dans son ensemble, dépend dans une large mesure de son commerce d'exportation, comme nous l'avons appris au cours des derniers mois, soit depuis que le gouvernement des États-Unis a imposé une surtaxe de 10 p. 100. Heureusement, cette surtaxe ne visait pas directement notre industrie minière qui représente 7 p. 100 du produit national brut.

Les propositions contenues dans le bill maintiennent jusqu'en 1976 la déduction automatique pour épuisement qu'on remplacera alors par le régime de l'épuisement gagné. Cette façon de procéder a pour but d'encourager les sociétés à continuer l'exploration et la mise en valeur des mines. Aux termes du bill, l'exemption fiscale actuelle de trois ans accordée aux nouvelles mines disparaîtra après 1973 pour être remplacée par le régime d'amortissement rapide sur les biens qui se rapportent aux nouvelles mines, notamment les bâtiments, l'outillage et l'équipement miniers et les aménagements urbains. On propose aussi de réduire l'impôt fédéral sur les profits miniers du niveau actuel de 40 p. 100 à 25 p. 100 en 1977 afin de permettre aux provinces de prélever des impôts sur les mines.

Les petites entreprises continueront de bénéficier de stimulants spéciaux sous la forme d'un faible impôt sur le revenu des sociétés de 25 p. 100 sur la première tranche de \$50,000 de bénéfices. Cet avantage sera accordé aux sociétés canadiennes afin de les aider à prendre de l'expansion

et à créer plus d'emplois au sein de l'économie. En réalité, l'imposition à taux réduit porte sur \$15,000 de plus la limite actuelle étant de \$35,000. La plupart des petits exploitants à qui j'ai parlé trouvent la disposition fort raisonnable.

A mon avis, ce qu'il nous faut faire cette semaine, c'est adopter le bill tel qu'il se présente maintenant après tant de mois de débats nourris. Il constitue un document équilibré de réforme de notre régime fiscal et comporte un impôt sur les gains en capital à un taux réduit destiné à éliminer de nombreuses échappatoires du régime fiscal en vigueur et à stimuler et encourager nos industries à s'accroître à un rythme suffisant pour créer le 1.4 million d'emplois dont nous aurons besoin d'ici 1975 pour nos jeunes qui entreront sur le marché du travail. Et par dessus tout, il comporte des dispositions pour augmenter les exemptions des bénéficiaires de la pension de vieillesse, que nous devons avantager le plus possible.

• (3.30 p.m.)

Le bill à l'étude a atteint le stade actuel à la suite d'un processus de consultation sans précédent au Canada: la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, la Commission Carter, le Livre blanc, de nouvelles consultations avec les gouvernements provinciaux, le monde des affaires et de l'industrie, le Canadien moyen et enfin les comités parlementaires, dont un a parcouru le pays. Les spécialistes en fiscalité de tout le pays ont consacré deux mois, l'été dernier, à l'étude détaillée de la mesure législative et les débats parlementaires sur cette mesure ont duré trois mois. L'heure de la décision est par conséquent venue et les représentants des Canadiens au Parlement doivent se prononcer pour ou contre le bill. J'ai l'intention de voter pour le bill.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part aux débats, surtout en raison de la motion présentée par mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Une chose m'inquiète néanmoins, c'est que j'ai souvent entendu dire par nos vis-à-vis, au sujet de notre participation au débat actuel, qu'ils n'étaient pas tellement heureux du rôle de l'opposition dans cette importante question. Je l'ai toujours dit, nos vis-à-vis semblent se croire les maîtres de la Chambre et s'imaginer que nous devons agir comme ils l'entendent. Encore dernièrement, on nous a appelés les inutiles députés de l'arrière-ban. Ceux d'en face feraient bien de ne pas oublier notre rôle, surtout lorsqu'il s'agit d'un bill d'une telle ampleur, un bill qui est censé jouer un rôle déterminant dans la destinée du Canada et son progrès économique. J'ai dit «censé», parce que le bill est plein d'imperfections, et c'est notre rôle à nous d'en faire une critique.

Nos vis-à-vis nous ont souvent demandé pourquoi nous ne leur soumettions pas quelque projet, pourquoi nous ne les faisons pas profiter de nos idées. Nous savons tout aussi bien qu'eux que chaque fois que nous voulons apporter des amendements salutaires, ils nous traitent avec dédain et mépris. Et je ne parle pas seulement de la Chambre ici, mais du comité plénier et du comité qui a étudié les dispositions du bill. Je trouve cela déprimant et je m'indigne de voir nos vis-à-vis nous reprocher sans cesse de ne pas présenter d'amendements motivés. Nous en présentons, mais le gouvernement, dans sa sagesse, nous croit incompétents et s'imaginer que toute la sagesse de la Chambre est de son côté. Notre rôle est aussi de voir à ce que le gouvernement se conduise comme il faut et c'est une tâche qui devient extrêmement difficile de nos